



Bulletin de préconisation n°9 du 29/06/23

Réalisé par le :  CENTRE
TECHNIQUE
de l'
Olivier

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11), GE Interfede, Civam Oléicole 13, Civam bio 66, Civam 84, SIOVB, Ceta d'Aubagne, A. Siciliano, Célia Graud, Coopérative du Nyonsais.

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <http://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2023>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <http://franceolive.fr/oleiculteur/lettres-dinformatio>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

Application « Oléiculteur » de France Olive

France Olive vient de créer une application gratuite sur smartphone et web, pour tous les oléiculteurs. Une fois inscrit, cet outil vous permet, au-delà de l'enregistrement de votre itinéraire technique et de vos observations, d'avoir accès à différentes fonctionnalités : la carte de piégeage des mouches et le modèle Œil de paon qui peuvent vous aider dans le positionnement de vos protections.

Pour plus d'informations sur les différents fonctionnalités, vous pouvez consulter les actualités du site de France Olive : [Application Oléiculteur](#). Afin de vous guider dans la prise en main de ce nouvel outil, France Olive Production vous propose plusieurs réunions de présentation (zoom) le 4, 11 et 25 juillet et le 29 août à 17 h. Les liens de connexions sont affichés au lien suivant : [Application Oléiculteur](#).



Gestion hydrique

D'après le BSV n°9, les oliviers sont actuellement entre le début de la nouaison et le stade olive attractive (en fonction des variétés 0,5 à 1 cm de diamètre et/ou 0,8 à 1 cm de long) pour les mouches.

Vous pouvez consulter dès à présent [les bulletins Eau'live](#) pour vous aider dans la gestion hydrique de vos vergers.



Mouche

Selon le BSV n°9, les olives sont attractives pour les mouches dans plusieurs secteurs. Les captures de mouche stagnent ou augmentent, en fonction des secteurs. Si ce n'est pas déjà fait, vous pouvez installer vos pièges (suivi de population). En fonction de votre secteur et de la précocité de votre verger, et si vos olives sont attractives, il est envisageable d'appliquer une barrière minérale.



Maladies du feuillage (Oeil de paon et cercosporiose)

Le risque d'œil de paon et de cercosporiose est variable selon les secteurs. Si dans les prochains jours, les conditions sont favorables à de nouvelles contaminations, il est conseillé de protéger vos vergers avant les prochains épisodes contaminants. L'application «Oléiculteur» peut vous assister dans l'identification des futurs épisodes.



Teigne

D'après le BSV n°9, des adultes de la génération anthophage ont été observés. Ces adultes pondent les œufs de la génération carpophage sur les petits fruits. Le risque est très hétérogène, de faible à modéré en fonction des parcelles d'observation. Ce n'est plus le moment pour les traitements au Bt.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Le Centre Technique de l'Olivier dispose d'un contrat couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. ISSN : 2264 - 6701



Gestion hydrique de vos vergers

Afin de raisonner la gestion hydrique, en particulier l'irrigation de vos vergers, vous pouvez consulter [les bulletins Eau'live](#). En parallèle, il est conseillé de surveiller l'humidité de votre sol sur la zone d'exploration racinaire et de surveiller l'état du feuillage.

ATTENTION, de nouvelles mesures de restrictions ont été publiées sur certains départements, vous pouvez les consulter sur le lien suivant : [Propluvia - Accueil \(developpement-durable.gouv.fr\)](#).



Mouche

Observations

Selon le BSV n°9, dans de nombreux secteurs, les olives sont attractives pour la mouche (en fonction des variétés 0,5 à 1 cm de diamètre et/ou 0,8 à 1 cm de long). Les niveaux de captures sont pour l'instant relativement faibles, mais en augmentation dans certains secteurs.

Préconisations

Afin de déterminer le risque sur votre parcelle, vous devez donc évaluer :

- L'activité de la mouche (présence/absence/pic d'activité) grâce à la mise en place d'un suivi des populations (piégeage).
 - L'attractivité de vos olives à la mouche (en fonction des variétés 0,5 à 1 cm de diamètre et/ou 0,8 à 1 cm de long).
- En Espagne, les olives sont considérées attractives à partir du stade durcissement du noyau.

	Longueur olives > 10mm	Longueur olives < 10mm
Mouche(s) capturée(s)	Risque élevé	Vigilance renforcée
Aucune mouche capturée	Vigilance renforcée	Risque faible

Pour vous aider, il est également possible de consulter la carte de piégeage mouche de l'application « Oléiculteur » sur laquelle s'affiche le nombre de capture par jour des relevés de pièges autour de chez vous. Vous pouvez choisir votre bioagresseur (Mouche de l'olive dans notre cas) et sélectionner votre rayon de recherche. Les renseignements liés à l'application (installation) peuvent être consultés sur le lien suivant : [Application Oléiculteur](#).

Si vous avez des pièges chez vous et que vous voulez contribuer à la représentativité de la carte (publiée dans le BSV), nous vous invitons à créer votre exploitation et vos parcelles puis à y rentrer vos observations. Le Centre Technique de l'Olivier et la profession vous remercient pour votre précieuse contribution.

• Piégeage

Si vous ne l'avez pas déjà fait, installer, dès maintenant, les pièges pour suivre les populations dans vos vergers (phéromones, plaques engluées, ...).

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



• **Stratégies de lutte contre la mouche**

Si votre risque est élevé, il est fortement conseillé de positionner un traitement pour protéger votre récolte. Plusieurs méthodes de lutte envisageables sont présentées.

- **Barrière minérale**

Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nombre d'applications par an	Remarque
AGRI JARDIN FRUCTIFIA	99 % d'argile kaolinite calcinée (kaolin)	3 g/m ²	6	Renouvellement en fonction de l'augmentation du calibre des fruits, du lessivage par les précipitations (20 mm) et de l'érosion par le vent.

Vous pouvez également utiliser des barrières minérales comme le talc Invelop® qui est reconnu substance de base par la Commission Européenne (doses d'utilisation identiques à l'argile kaolinite).

Si vos olives sont attractives, appliquer de l'argile maintenant permet de limiter la dalmaticose.

Nous vous rappelons que c'est la qualité de votre application qui fait l'efficacité de vos traitements à l'argile. France Olive Production finance d'ailleurs des demi-journées de formation à la lutte contre la mouche avec une démonstration de pulvérisation d'argile. Vous pouvez retrouver l'agenda de ses journées techniques sur le site de France Olive dans la rubrique oléiculteurs, ou en suivant le lien : <https://franceolive.fr/oleiculteur/agenda-des-journees-techniques-de-lolivier/>

Pour plus d'informations, consultez le cahier de l'oléiculteur 2023 en cliquant sur le lien suivant : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2023/05/France-Olive-2023-Cahier-oleiculteur-sans-certiphyto-v2.pdf>.



Maladies du feuillage (Oeil de paon et cercosporiose)

Observations

D'après le BSV n°9 qui utilise le modèle Œil de paon, la période est favorable aux nouvelles contaminations d'œil de paon et de cercosporiose dans certains secteurs. Après les nombreux épisodes contaminants pendant la floraison, des sorties de symptômes d'œil de paon sont observées dans certains vergers du réseau BSV.

Préconisations

Si vous observez des symptômes des maladies du feuillage sur votre parcelle et que les conditions (températures, pluviométrie, humidité) sont favorables à de nouvelles contaminations, il est conseillé de protéger vos vergers pour limiter de nouvelles contaminations sur la pousse de l'année avant les prochaines précipitations.

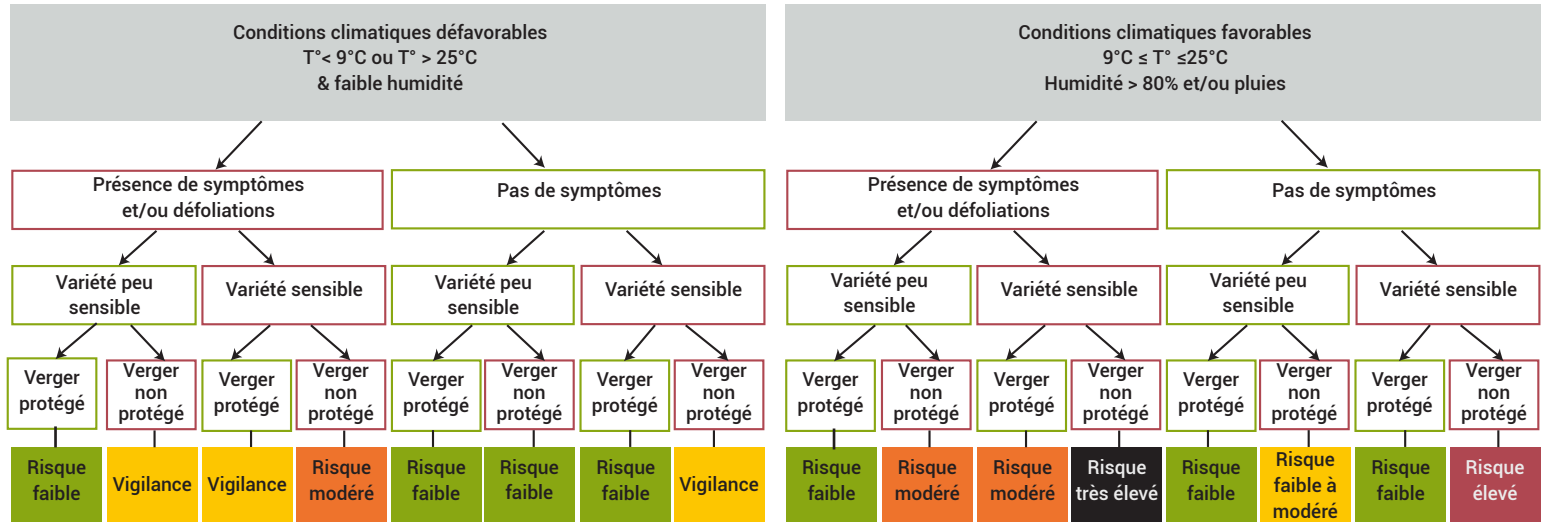
Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Afin d'évaluer le risque dans vos parcelles, vous pouvez suivre le schéma suivant :



Pour vous aider, il est également possible de consulter, sur l'application « Oléiculteur », le modèle Œil de paon qui permet de déterminer un niveau de risque en croisant les données météo, vos observations et vos interventions réalisées sur votre parcelle. Attention, le modèle dépend des données météorologiques et peut changer en fonction de leur évolution. Pour l'instant, le modèle ne tourne que sur quelques points météo, si vous êtes trop éloignés, les données seront moins fiables.

Si vous observez des symptômes, que votre risque évalué est élevé et que des épisodes contaminants sont prévus dans les prochains jours, il est conseillé de protéger votre parcelle.

Pour connaître les produits et les doses autorisées, consultez le cahier de l'oléiculteur 2023 en cliquant sur le lien suivant : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2023/05/France-Olive-2023-Cahier-oleiculteur-sans-certiphyto-v2.pdf>

Matières actives	Informations, avantages et inconvénients
Différentes formes de cuivre : sulfate de cuivre et oxyde de cuivre	Ces fongicides de contact à base de cuivre sont autorisés en AB, leur concentration en quantité de cuivre métal varie en fonction des formes et des spécialités commerciales. La dose de cuivre métal maximale autorisée est de 4 Kg/ha (ou 28Kg de Cu métal/ha sur 7ans).



Teigne

Évaluation du risque

D'après le BSV n°9, en fonction des secteurs, des vols de teigne sont encore en cours. Ces adultes vont pondre les œufs de la génération carpophage sur petits fruits. Les larves de la génération carpophage vont ensuite pénétrer le jeune fruit avant le durcissement du noyau et dévorer l'amandon. Les fruits atteints chuteront plus tard.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Préconisations

Surveillez vos parcelles !

Ce n'est plus le moment pour les traitements au *Bacillus Thuringiensis* (Bt) qui visent les jeunes larves (premiers stades larvaires) pendant la floraison.